

Formation filets de sécurité en grandes nappes

• Filets périphériques • Centre de Thiais



Durée : 2 jours / 14 heures

Nb max de stagiaires : 6 par groupe

Objectifs :

Savoir poser et réceptionner les filets de sécurité en grande nappes conformément au manuel d'instructions du fabricant et de la Norme EN 1263.2.

Public : Toute personne amenée à poser des filets dans le cadre de son activité professionnelle.

Prérequis : Aucune contre-indication aux travaux en hauteur. Détenir le CACES Nacelle.

Contenu de formation

Théorie :

► Connaissance de la recommandation R446 et de la norme EN 1263.2 relatives à la pose de filets en grande nappe ► Accidentologie liée aux chutes ► Prépondérance des protections collectives ► Connaissance des équipements de protection individuelle ► Notions clés (tirant d'air, résistance du matériel) ► Les différents éléments d'un filet (présentation, terminologie) ► Maintenance des filets.

Pratique :

► Vérification des filets ► Accéder et circuler en sécurité pour la pose du filet ► Les points d'ancrages, les nœuds d'amarrage ► Pose de filets en respectant le recouvrement et la flèche ► L'organisation de l'équipe et le rôle de chacun ► Tenir compte de la coactivité ► Signaler les situations dangereuses ► Réceptionner les filets grande nappe.

Modalité de sanction de la formation :

► Mise en situation des stagiaires ► Analyse et actions correctives ► Bilan et évaluation individuel théorique et pratique, validation d'aptitude au travail en hauteur par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage ► Présence obligatoire à l'ensemble du stage pour prétendre à la validation de celui-ci.

Équipement & Encadrement :

Salle de formation dédiée aux travaux en hauteur. La formation est assurée par un formateur de travaux sur cordes, cordiste expert, OTC et formateur SST, actualisant régulièrement ses compétences techniques et pédagogiques.

Démarche pédagogiques :

► L'apport de connaissance est accompagné d'exercices concrets.
► La formation est centrée sur des mises en pratique.

Validation de la formation :

Une attestation individuelle de formation sera délivrée après un test théorique (QCM) et un test pratique.

Maintien et actualisation des compétences :

Autant de fois que nécessaire (recommandé tous les trois ans).